

MOTION

SESSION SUPPLEMENTAIRE DU CCE AIR FRANCE LE 12 JANVIER 2010

Les élus du CCE, réunis en session ce jour, et après avoir pris connaissance de l'expertise des comptes du CCE, constatent qu'il ne ressort de l'expertise aucune preuve d'enrichissement personnel des élus. De même, ce rapport n'établit pas qu'il y ait « un trou de 21 à 24 millions dans les caisses du CCE ».

La session remettra ce jour au commissaire aux comptes le rapport d'expertise afin qu'il exerce sa mission légale.

Les élus prennent acte des conclusions de l'expertise et des constats relevés susceptibles de compromettre certains grands équilibres et la pérennité de la structure.

Les élus affirment leur volonté de résoudre les problèmes de financement et de trésorerie du CCE et leur objectif de garantir la pérennité de cette institution au bénéfice de l'ensemble des salariés et de leur famille.

Un débat est d'ores et déjà prévu à l'occasion de la prochaine session de CCE du 21 janvier.